



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

VOIRIE – 2020 / 103

ARRETE DU MAIRE
Circulation
Restriction de circulation et de Stationnement
Rue Georgette Still

Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,

VU Le Code de la voirie routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la route,

VU le code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants,

VU la demande de l'entreprise TEAM RESEAUX 28 rue d'Avrilly 27000 Evreux

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique.

- A R R E T E -

ART. 1 : l'entreprise Team réseaux est autorisée à procéder aux travaux de branchement EDF au n°15 de la rue cité.

ART. 3 : Le stationnement sera interdit au droit de l'emprise accompagnée sur d'une pré signalisation réglementaires et maintenue par l'entreprise chargée des travaux.

ART. 4 : Le présent arrêté s'appliquera à compter du 21 Septembre jusqu'au 07 Décembre 2020

ART. 5 : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

ART. 6 : Un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

ART. 7 : Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites.

Une ampliation en sera fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipale, à l'EPN et aux Services Techniques de la commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
St André de l'Eure, le 4/09/2020

Le Maire,

Franck BERNARD

Certifié exécutoire le présent arrêté

Publié le : 4/09/2020

Notifié le : 4/09/2020

